Pour une politique nationale de la recherche en migration sans discrimination!

04.08.2020 | Pour une politique nationale de la recherche en migration sans discrimination!

Pour un agenda national de la recherche en migration, avec un financement prioritairement interne

Par Abdelkrim Belguendouz

C’est depuis bien longtemps qu’a été mené par les uns et par les autres, un plaidoyer pour instituer d’urgence au Maroc, un agenda national multidimensionnel de la recherche en migration (émigration du Maroc vers l’étranger, immigration étrangère au Maroc, communauté marocaine à l’étranger) et un partenariat scientifique entre chercheurs, décideurs et gestionnaires du dossier migratoire. Ceci avec l’objectif de constituer un cadre de dialogue et de coopération globale, constructif et opérationnel pour se donner les moyens de maîtrise intellectuelle du fait migratoire pour pouvoir agir, permettre la conception et la mise en œuvre dans l’intérêt national, de politiques migratoires globales, cohérentes, intégrées et fondées sur des faits et des données fiables.

Dans le cadre de cette agenda national de la recherche en

migration, il y a lieu d'organiser et instituer le partenariat scientifique avec les institutions nationales œuvrant dans le domaine migratoire (émigration, immigration et communauté marocaine à l'étranger),dans l'esprit de responsabilité et de citoyenneté, avec le plein respect de l'autonomie et de l'indépendance intellectuelle et critique des chercheurs, et en évitant la tutelle bureaucratique pesante (en dehors bien entendu du contrôle financier). Ceci à l'opposé de l'article 3.7 du statut du Comité National Marocain dont nous parlerons plus bas, selon lequel «toutes les activités du comité, seront définies en concertation avec le ministère délégué» (chargé des MRE). En clair, cette gestion aussi rigide, menée «sous la tutelle» du ministère délégué, par conséquent guidée et dépendante directement de lui, est très problématique.

Précisons bien les choses pour éviter toute ambiguïté. De notre point de vue, la coordination scientifique avec le ministère, ne peut se faire que de manière directe avec le ou la ministre concernée par le dossier migratoire, qui sont plus ouverts politiquement et intellectuellement, et non pas avec certains technocrates chez qui domine l'hermétisme et l'esprit administratif tatillon. L'expérience depuis plusieurs années, le démontre clairement. Un exemple significatif est décrit dans notre «Lettre ouverte au ministre chargé des MRE concernant la Stratégie Nationale de l'Emigration à l'horizon 2022», publiée par le journal «L'opinion» en date du 11 août 2012.

Tel que nous continuons à le concevoir, l'agenda national de la recherche devrait couvrir tous les aspects internationaux de la migration pour le Maroc: immigration étrangère et asile au Maroc, émigration du Maroc vers l'étranger (nationaux et étrangers), communauté marocaine résidant à l'étranger dans toute sa diversité. La recherche doit en effet jouer un rôle

très important afin d’orienter la prise de décisions et de mieux éclairer et guider l’action: maitriser la connaissance du fait migratoire dans toutes ses dimensions pour fonder et adosser les politiques adéquates en connaissance de cause, à travers des faits et des preuves et tenir compte des propres besoins du Maroc.

Ceci dans une démarche émancipatrice, en dehors de tout suivisme, en particulier l’européo-centrisme, afin de ne pas laisser toujours l’initiative à l’Europe, de réagir tout au mieux ou de reprendre à son compte et sans discernement des solutions «prêt-à porter » ou «prêt-à -penser».

Il s’agit également de réaliser la promotion d’une culture stratégique sur les migrations, à soutenir par les données probantes, par le renforcement de la prospective et le développement de scénario, tout comme il importe de promouvoir la culture d’évaluation des performances basées sur des critères d’efficacité.

Pour un financement prioritairement national

Le financement plutôt NATIONAL de la recherche, favorisera une grille de lecture nationale avec une vision globale marocaine. Tout en tenant compte du contexte des pays d’immigration, en particulier ceux de l’Union européenne et ceux d’autres pays d’accueil, il s’agit d’apporter des réponses marocaines à des problématiques marocaines. De ce fait, la recherche multidisciplinaire en migration, toutes disciplines confondues, doit être considérée comme une priorité marocaine, avec un financement prioritairement marocain pour se soustraire aux agendas étrangers, si nombreux et actifs en ce domaine, risquant d’orienter et de peser sur les politiques

migratoires du Maroc.

Bien entendu, la migration a besoin de coopération internationale. Le traitement des questions qu'elle soulève, ne peut se réaliser de manière unilatérale. Mais dans le cadre de cette contrainte, il serait de la plus haute importance de mener une réflexion stratégique sur les tenants et aboutissants de certains financements extérieurs en matière de migration , en particulier ceux à vocation (in fine) sécuritaire, où la tentation est grande d'instrumentaliser la recherche au service de certains agendas qui sont bien loin des droits humains , en se focalisant notamment sur la réadmission , les pratiques de retour «plus efficaces», le contrôle frontalier; la «lutte» contre l'immigration irrégulière, son «problème» et sa «menace»; le suivi et la surveillance des routes migratoires…

A notre sens, l'interrogation se pose avec acuité en marge du lancement effectif à Tunis en janvier 2020 à l'échelle régionale, du Réseau Académique Nord-Africain sur la Migration (North African Migration Academic du North African Migration Academic Network, NAMAN) qui bénéficie de l'appui du projet «Politiques et Pratiques d'une Bonne Gouvernance Migratoire Fondée sur les Preuves en Afrique du Nord» (eMGPP qui couvre l'Égypte, la Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et l'UE). NAMAN qui bénéficie de l'instrument de financement «Fonds Fiduciaire d'Urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique» (à hauteur de 2.798.270 euros comme première contribution pour la période 2019-2021), est mis en œuvre par le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD, Vienne), dont la vocation très sécuritaire est connue.

Ainsi, les 23 et 24 juillet 2019, une conférence à laquelle ont pris part notamment des membres du NAMAN, eut lieu à Tunis sur la gouvernance migratoire d'un point de vue fondamentalement sécuritaire. La rencontre fut coorganisée par l'ICMPD en partenariat avec la Délégation de l'UE en Libye et l'équipe nationale chargée de la sécurité et de la gestion des frontières du gouvernement libyen d'entente nationale. Le communiqué relatant les travaux, précisait que «la Conférence se voulait aussi un laboratoire d'idées visant à inspirer et guider la suite de la réflexion et de la recherche en Afrique du Nord, en particulier au travers du lancement remarquable du North African Migration Academic Network (NAMAN)».

Ce réseau travaille en effet comme suit à deux niveaux: le régional et le national.

Au niveau régional et tel que ceci ressort des travaux de l'Atelier de consultation: «Soutenir l'élaboration des politiques migratoires fondées sur des faits en Afrique du Nord; explorer les partenariats entre gouvernements et universités» (Tunis, 28 juin 2018), le constat de départ est notamment le suivant: les sujets de recherches universitaires ne correspondent pas aux priorités politiques de l'UE en particulier.

Dés lors, l'option retenue par les concepteurs du projet, est de diversifier l'étendue de la recherche sur les migrations dans la région, le partenariat de recherche régional pouvant permettre d'explorer les données de recherches peu étudiées ou sous-estimées qui intéressent l'UE dans sa politique de voisinage, particulièrement avec la région nord-africaine. En l'occurrence , il s'agit de données entrant dans le cadre de la problématique générale sécuritaire pour «régler» le

«problème» migratoire , «s’attaquer à» la «menace » migratoire, «lutter contre» l’immigration irrégulière qui suppose notamment l’adoption de mesures sécuritaires strictes.

Le réseau «cherchera à générer une approche partagée de la gouvernance migratoire entre les États et d’autres acteurs clés , une coopération renforcée avec l’UE en matière de migration». C’est là où l’UE et l’ICMPD peuvent imprimer leur marque, d’autant plus qu’aucune des enceintes sous-régionales auxquelles appartiennent ces pays, n’a un poids permettant d’avoir un rapport de forces susceptible d’équilibrer les relations migratoires avec l’UE : Ligue Arabe pour les 5 pays ; l’UMA (qui est en état de mort clinique) pour 4 des pays concernés (l’Egypte n’en faisant pas partie pendant que la Mauritanie , 5ème membre de l’UMA , ne fait pas partie de la sous-région couverte par NAMAN).

On constate ainsi que si l’appellation (longue) du «Fonds Fiduciaire d’Urgence…» met l’accent sur les causes de l’émigration, l’un des objectifs stratégiques majeurs du Fonds, consiste en pratique à privilégier l’impact, les conséquences, la dimension sécuritaire avec en premier, la lutte contre l’immigration irrégulière, en procédant notamment à l’externalisation des frontières européennes, axée sur des objectifs de confinement sur place et de contrôle .

Dans cet esprit, au NAMAN, se greffe un autre projet complémentaire, celui de North Africa Data Collection (NOADAC) ou Collecte des données d’Afrique du Nord, permettant officiellement de renseigner sur les causes et les racines de l’immigration irrégulière, des personnes déplacés de force en Afrique (EUTF) en Afrique du Nord(NOA). L’objectif final pour l’UE est que ces «sudistes» n’arrivent pas en Europe, en

prenant aussi les mesures sécuritaires adéquates, permettant d'endiguer les migrations. Épinglons dés maintenant un fait important. Si l'UE affiche que sa politique migratoire privilégie l'approche globale, tenant compte de l'intégration des migrants en situation régulière, du co-développement et de la politique d'asile, sa priorité demeure de fait, le combat contre la migration irrégulière ou clandestine.

Au niveau national, chacun des pays concernés par NAMAN est d'apparence relativement plus autonome en choisissant une thématique de départ. Si d'après des informations puisées à la source, l'Egypte et l'Algérie ne l'ont pas encore fait, les ministères des affaires étrangères respectifs n'ayant pas encore donné leur feu vert au plan politique, la Libye qui vit, selon certains, entre le covid-19 et la guerre civile, a retenu (voir même on a décidé pour elle), l'établissement d'un observatoire national des migrations, avec toutes les dimensions et préoccupations sécuritaires que l'on peut deviner. La Tunisie qui dispose déjà d'un observatoire national des migrations, a opté dans une première étape, pour la mise à jour de la stratégie nationale de la migration, en renforçant l'acquis de l'observatoire, et non pas en agissant en doublon.

Au Maroc, qui dispose déjà d'un outil remarquable en dépit d'un nécessaire approfondissement, à savoir la SNIA (stratégie nationale en matière d'immigration et d'asile), mais manque encore cruellement d'une stratégie nationale globale, cohérente et intégrée en matière de MRE, en dépit du rappel solennel en la matière de Sa Majesté le Roi Mohammed VI lors du discours du Trône du 30 juillet 2015, a opté dans un premier temps pour des enquêtes sur la «diaspora» et plus particulièrement les compétences marocaines à l'étranger.

Pour le Maroc, les derniers moments de préparation et le lancement du Comité National Marocain du Réseau Académique Nord-Africain sur la Migration ont eu lieu en plein confinement dans une discrétion la plus totale à la mi-juin 2020, alors que la recherche marocaine en migration a besoin d'un large déconfinement.

Certes, tout ce qui contribue à assoir les bases du partenariat scientifique entre chercheurs et décideurs, ou à améliorer l'exercice de la recherche en migration dans notre pays, est le bienvenu. Cependant, avant de s'ouvrir sur ce partenariat, le monde universitaire doit d'abord s'ouvrir sur lui même. Ceux qui sont à la tête de certaines associations de chercheurs en migration devraient s'en souvenir, sans instrumentaliser ces espaces. On atteint d'autant plus les objectifs d'ouverture précités, lorsque ceci ne se fait pas en catimini, en une opération camouflée avec certains responsables administratifs, sous le signe de la confidentialité et de l'hermétisme, où il s'agit de garder la chose «secrète», de se taire ,de ne rien divulguer lorsque les choses ne sont pas encore décidées.

Au contraire, tout doit se faire dans la transparence, en informant bien amont et en associant de manière ouverte et inclusive, toutes celles et tous ceux qui sont concernés et en fournissant tous les éléments de clarification concernant les motivations réelles des financements extérieurs en question, et les objectifs précis à moyen terme du projet, pour que l'action soit menée dans la clarté.

Voilà pourquoi, tout en reconnaissant les efforts entrepris

par d’aucuns des universitaires dans la préparation du projet pour le cas du Maroc, on regrettera vivement l’absence de communication envers un grand nombre de chercheurs de très longue date en migration concernés (femmes et hommes) aux profils académiques différents (économistes, politologues, sociologues, géographes, juristes …), qui n’ont même pas été informés de la préparation et encore moins du lancement déjà opéré du projet.

Plus grave, on regrettera la pratique d’une dose de sectarisme, d’ostracisme et d’esprit de mise à l’écart et d’exclusion à l’égard de certains chercheurs qui ont été bannis et évincés, alors qu’ils (elles) se sont investi(e)s depuis des décades (et continuent à le faire) dans le domaine de la recherche migratoire, avec production et publication de travaux et participation active au débat public en la matière, et en militant scientifiquement et de manière citoyenne active en ce domaine. Invoquer ici le fait qu’on ne peut associer tout le monde, que certaines disciplines retenues sont déjà saturées ne tient pas, dans la mesure où des critères objectifs n’ont pas été posés et respectés.

Si au niveau des statuts déjà adoptés (le 17 juin 2020) du Comité National Marocain NAMAN, l’article 6 relatif aux principes et éthique, insiste sur le fait que «les membres du Comité sont appelés à promouvoir une culture d’échange et de partage des connaissances», on ne peut dire que la mise en place de l’initiative, ait respecté ces mêmes principes.

Source

: http://albayane.press.ma/pour-une-politique-nationale-de-la-recherche-en-migration-sans-discrimination%EF%BB%BF.html